UGSEL Territoire IDF
15, Rue du Mal Joffre / 78000 VERSAILLES / Tél 01 39 50 28 00
E-mail : sport@ugselidf.com / Site : www.ugselidf.com

REGLEMENT CHAMPIONNATS 2025 – 2026
ESCALADE en CORDÉES Mixtes et Non Mixtes

Ce document a pour visée de proposer une adaptation et une simplification du ***règlement national UGSEL Escalade*** à nos championnats, qui reste notre référence (cf. ***Règlement national 2025-2026***).

Les enseignants sont responsables de leurs élèves et doivent inscrire leurs élèves **si et seulement s'ils** ont acquis **les compétences sécuritaires** nécessaires à la pratique de l'escalade en milieu scolaire. ***Notre référence est la circulaire officielle sur les APPN (Cf. Circulaire APPN 2017).*** Des points de vigilance seront précisés dans l'article 4 de ce règlement.

ARTICLE 1 : Définition des championnats

Pour favoriser l'accès de nos élèves d'AS aux compétitions, nous avons fait le choix de proposer 3 championnats :

- **1e championnat :** Une **rencontre promotionnelle de District (seulement pour le Comité 78-92-91)** réservée aux collégiens (benjamins / minimes) avec une modalité de grimpe en **moulinette**. L'objectif est de permettre l'accès aux compétitions pour tous nos élèves, débutants ou non (**le nombre de cordées sera limité par établissement**). A l'issue de cette compétition, nous qualifierons un nombre de cordées (à définir en fonction des résultats).
- **2e championnat :** Un **championnat de Comité** s'adresse aux élèves de la 6e à la Terminale (benjamins, minimes, cadets, juniors). La modalité de grimpe est **en tête**, ***sauf pour les benjamins qui grimperont en moulinette***. A l'issue de cette compétition, nous qualifierons un nombre de cordées par catégories (à définir en fonction des résultats).
- **3e championnat :** Un **championnat de Territoire** réservé aux élèves de toutes les catégories qualifiés lors des championnats de Comité. Lors de ce championnat, tous les élèves (y compris les benjamins) grimperont **en tête**. Ce championnat est qualificatif pour le championnat national (Cf. ***Quotas nationaux 2025-2026 sur le site UGSEL Nationale***).

Le championnat consiste en une **épreuve de difficulté**. L'épreuve se déroule en **cordées mixtes ou non mixtes de deux grimpeurs de la même catégorie et de même morphologie afin de garantir les conditions de sécurité nécessaires à la pratique de l'escalade**.

En cas d'exaqueo sur la place de premier, une voie de finale pourra être proposée pour départager deux cordées de la même catégorie ayant obtenu le même nombre de points lors de l'épreuve de difficulté. ***Le temps de grimpe des grimpeurs de la cordée sur la voie pourra également être un moyen de réaliser un classement lors des deux premiers championnats.***

ARTICLE 2 : Modalités de l'épreuve

2.1. Modalités de grimpe :

- Les cordées *Benjamin(e)s* grimpent **en moulinette** trois voies de difficultés croissantes dans le circuit correspondant à sa catégorie, ***excepté au championnat de Territoire où ils grimperont en tête afin de qualifier des élèves maîtrisant cette modalité de grimpe conformément aux épreuves du championnat national.***
- Les cordées *Minimes F-G/Cadet(te)s/Juniors F-G* grimpent **en tête** trois voies de difficultés croissantes dans le circuit correspondant à sa catégorie.
- Si cela est possible, **une ou plusieurs prises pourront être ajoutées pour les filles**. Ces prises seront identifiées par un marquage visible en bas de la voie (craie, scratch) et seront identifiées sur les fiches de voies pour les juges.
- Les cordées mixtes et non mixtes, les cadets et les juniors peuvent grimper sur les mêmes voies mais leurs classements seront différenciés.

2.2. Temps de grimpe :

- **Chaque voie doit être réalisée par la cordée dans un temps limité : 9 minutes. Ce temps correspond au temps maximal disponible pour que les deux grimpeurs réalisent la voie**.
- **Une minute séparera deux cordées de grimpeurs**. Ce temps servira à défaire les nœuds d'assurage et à tirer les cordes en place (pour la tête).
- Les cordées enchaîneront leurs trois voies avec **10 minutes de récupération** entre chaque (1 minute de mise en place + 9 minutes de grimpe de la cordée précédente).
- Dans la mesure du possible, ***un chronomètre géant tournera*** avec un BIP de départ et un BIP de fin du temps (9 minutes). Les grimpeurs disposent d'une minute pour s'encorder. Le décompte de la minute entre deux temps de grimpe de 9 minutes sera aussi projeté sur le chronomètre géant. Ce nouveau système (inspiré du championnat national) permettra une meilleure régulation de la durée de la compétition.

2.3. Organisation et validation des voies :

- L'ordre de passage du départ **par cordée** est tiré au sort.
- Les grimpeurs d'une même cordée doivent se présenter à la chambre d'appel ***au moins 15 minutes avant leur horaire*** de passage, **équipés**, **prêts à grimper** (baudriers, chaussons, système d'assurage).
- Les grimpeurs d'une même cordée s'assurent entre eux.
- Les grimpeurs d'une même cordée contre-assurent le binôme précédant avant de grimper.
- Chaque cordée dispose d'une **feuille de circulation** qu'il remettra à la table de juges. **Les juges noteront les points obtenus par le grimpeur dans la voie, le temps réalisé pour grimper et les avertissements de sécurité** (*détails dans la suite du règlement*).
- Les grimpeurs ne sont autorisés à commencer la voie qu'après vérification du juge élève de sécurité responsable de la voie **ET du juge adulte présent dans la zone de grimpe** (présent pour assurer la sécurité des grimpeurs et des assureurs).

ARTICLE 3 : Modalités d'arrêt de la voie

Le grimpeur devra arrêter la voie dans les cas suivants :

- S'il chute après qu'une main du grimpeur ait dépassé la première dégaine (« la ligne rouge ») **en moulinette**.
- S'il s'assoit dans son baudrier.
- S'il se tient à une dégaine ou à la corde pour progresser ou mousquetonner.
- S'il utilise un des points d'ancrage du mur (plaquette) en prise de main ou de pieds.
- S'il utilise en pieds ou en main une prise ne faisant pas partie de la voie.
- S'il dépasse le temps limite.
- S'il utilise les interdits (spécifiques à une SAE, surface artificielle d'escalade).

Pour la grimpe en tête :

- S'il chute après avoir mousquetonné la première dégaine **en tête**.
- S'il oublie de mousquetonner une dégaine.
- S'il fait une erreur de mousquetonnage (yoyo ou dégaine à l'envers), **non corrigée immédiatement : on considérera que l'erreur n'est pas corrigée immédiatement, lorsque le grimpeur aura engagé une action vers le haut.**
  Dans les deux cas, seul l'assureur, binôme de cordée, est autorisé à indiquer au grimpeur une erreur de mousquetonnage.

ARTICLE 4 : Eléments de sécurité

Pour faciliter la visibilité sur la zone de grimpe (sécurité et observation des juges), les binômes d'une même cordée doivent avoir **la même tenue** et si possible aux couleurs de leur établissement (conformément au règlement national). Dans le cadre de nos compétitions, ce point ne sera pas éliminatoire.

4.1. Matériel autorisé :

- L'assurage du grimpeur doit être réalisé à l'aide d'un **système d'assurage « frein » de type « tube » ou « panier»**.
- L'assurage du grimpeur par **tout système autobloquant ou à freinage assisté est interdit**. Pour garantir la sécurité des grimpeurs, **les systèmes Jul ou Jul2 ne sont pas autorisés** : les jeunes officiels n'utilisent pas nécessairement ce système et ne seront donc pas en mesure de pouvoir différencier la bonne utilisation du système Jul, d'un assureur qui fait « glisser » la corde.
- Chaque concurrent doit connaître la mise en place et l'utilisation du système d'assurage qu'il utilise (**les descendeurs en huit ne sont pas autorisés**).
- Sur les murs accueillant les compétitions, le port de **chaussons** d'escalade est obligatoire.

4.2. Encordement, assurage et contre-assurage :

- « Le baudrier doit d'abord être **ajusté** et **serré** (au-dessus de la taille et par-dessus les vêtements, sangles non vrillées) pour permettre ensuite le serrage au niveau des cuisses » (*Circulaire 2017*).
- L'encordement du grimpeur devra obligatoirement se faire avec un **double nœud de huit** et un **double nœud d'arrêt collé au nœud de huit** (double pêcheur obligatoirement), *conformément à la circulaire de 2017*.
- L'assurage du grimpeur est réalisé par un assureur **ET** un contre-assureur.
- Le contre-assureur tient la corde derrière l'assureur **sans la lâcher, ni la faire glisser** et assure une vérification des gestes de l'assureur.
- La corde ne doit jamais être trop molle ou trop tendue.

EN MOULINETTE

- Le contre-assureur se place à la parade jusqu'à ce que le grimpeur atteigne la première dégaine (« ligne rouge »).
- Puis, il réalise sur la corde de l'assureur **un nœud « double queue de vache »**, **dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ (soit lorsque les épaules du grimpeur sont à hauteur de la 2e dégaine)**.
- A la descente, le contre-assureur défait le « double queue de vache » juste avant que le grimpeur n'arrive à hauteur de la première dégaine.

EN TÊTE

- Le contre-assureur se place à **la parade** jusqu'à ce que le grimpeur mousquetonne la première dégaine.
- Lorsque l'assureur donne du mou, il devra impérativement respecter la règle de sécurité suivante : « **A aucun moment, l'assureur ne lâche le brin du dessous : il garde une main sous le frein d'assurage** ».
- L'assureur doit adopter un **assurage dynamique**. Il doit donc « être mobile sur ses appuis pour ne pas gêner le grimpeur et régler la tension de la corde rapidement, à communiquer avec efficacité, à observer l'activité du grimpeur pour anticiper ses actions » (cf. Circulaire 2017). Ainsi, l'assureur sera **placé proche du mur** et **décalé de la ligne de grimpe**.

- Lors de la montée, la réalisation des 5 temps d'assurage est OBLIGATOIRE (**Cf. fiche technique de sécurité « Assurage en 5 temps »**).
- Lors de la descente, le concurrent devra réaliser exactement les mouvements en accord avec une descente **progressive**, **contrôlée** et **sans lâcher ou faire glisser la corde**. (**Cf. fiche technique de sécurité « Assurage en 3 temps »).**
- Il est interdit de **mettre la corde entre ses dents** au moment du mousquetonnage ou de **placer la corde sur son épaule au départ** lors de la grimpe en tête pour des raisons de sécurité**.**
- **En cas de manquement à l'un des précédents points cités, l'assureur se verra donner un avertissement. Au 2e avertissement, la cordée est disqualifiée de la compétition.** Lors de la première compétition, un premier avertissement oral (raison notifiée sur la feuille de circulation) sera donné par le juge, à titre de formation.

ARTICLE 5 : Décompte des points *Nouveauté 25-26 !*

- Conformément aux modifications du règlement national, chaque voie rapportera **100 points par grimpeur**.
- Chaque voie est sectionnée en 3 sections (définies en fonction de la difficulté de la voie ou en parties équitables) :
  - Les prises de la **section 1** rapportent **1 point**.
  - Les prises de la **section 2** rapportent **3 point**s.
  - Les prises de la **section 3** rapportent **5 points**.
- La dernière prise de la voie rapporte 95 points (commencer par la dernière prise de la voie car la première prise doit rapporter 1 point).
- La validation de la voie rapporte **100 points** : **valider sa voie, c'est clipper la corde dans la dernière dégaine**.
- Ainsi, les points obtenus correspondent :
  - **soit à la dernière prise contrôlée** (**tenue 3 secondes, 1 main minimum**).
  - **soit à la validation de la voie** (dernière dégaine clippée) : **pour éviter toute confusion, le juge dira "TOP" pour signifier au grimpeur qu'il a obtenu les 100 points**. **La dernière dégaine devra être clippée en utilisant UNIQUEMENT les prises de la voie**.
- **Un plan de voie** sera à disposition des juges. **Les interdits sur la voie seront précisés lors du briefing : en cas de doute, les grimpeurs sont autorisés à demander aux juges avant leur départ.**
- **En cas de chute du grimpeur, on comptabilisera la dernière prise contrôlée par la main la plus haute**.
- Les prises ajoutées pour les filles ne seront pas numérotées et ne seront pas comptabilisées pour le classement.
- **Le classement se fera par la somme des points obtenus par les deux grimpeurs de la cordée sur les 3 voies (soit un total sur 600 points)**.
- Un classement sera effectué par cordée mixte et non-mixte et par catégorie.

Exemples :

- *Un grimpeur contrôle la dernière prise de la voie et chute : il marque 95 points (il n'a pas clippé la dégaine, donc n'a pas validé la voie).*
- *Un grimpeur contrôle l'avant-dernière prise de la voie (90 points), clippe sa dégaine à l'endroit et commence son rappel : il marque 100 points (en effet, il a « validé » la voie).*

ARTICLE 6 : Jeunes officiels

Conformément aux valeurs et principes des compétitions UGSEL, **la compétition est jugée par des élèves formés** : **les jeunes officiels**.
Une **formation territoriale** est proposée tous les ans pour permettre à nos élèves une formation de qualité avec un discours commun dans une activité qui représente des enjeux de sécurité importants. La formation s'organise en 3 étapes : une formation théorique et pratique (en présentiel d'une durée de 3 heures), un examen sous la forme d'un questionnaire et une validation pratique lors des compétitions (réalisée par les juges déjà expérimentés lycéens et les responsables de juge). ***Les jeunes officiels déjà validés devront néanmoins repasser l'examen questionnaire*** afin de les amener à relire et se réapproprier le règlement et ses nouveautés.

Chaque établissement devra se présenter avec un minimum de **1 juge par tranche de 10 élèves grimpeurs** (3 grimpeurs inscrits = 1 juge ; 24 grimpeurs inscrits = 3 juges).
Chaque enseignant d'association sportive escalade se doit de préparer les élèves au cadre réglementaire de la compétition : juges et grimpeurs pour garantir son bon déroulement.

Sur chaque voie, un minimum de 2 jeunes officiels (au mieux 3) sont chargés de juger les prestations de chaque cordée.

- Un **juge de difficulté** est chargé de suivre la progression du grimpeur à partir de la fiche de voie (**plan de voie**) et de repérer la dernière prise de la voie contrôlée.
- Un **juge de sécurité** est chargé de vérifier le respect des consignes de sécurité et de notifier les avertissements sur la fiche de circulation.
- Le juge de difficulté et le juge de sécurité sont chargés d'**arrêter la voie si le grimpeur ne respecte pas un des points de l'article 3** (modalités d'arrêt de la voie).
- **En cas d'arrêt du chronomètre géant, les juges chronométrent le temps de grimpe (9 minutes) et chaque montée dans la voie (déclenchement lorsque le 2e pied se décolle du sol).**
- Un **juge adulte** sera placé par zone de grimpe (3-4 voies) et sera chargé d'effectuer une vérification des conditions de sécurité. Il peut aussi veiller au bon déroulement de l'épreuve en observant les décisions, la posture et les actions des juges élèves. Le juge adulte doit porter ***un baudrier, équipé d'une longe, d'une ou deux dégaines***, et d'un système frein afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur ou pour porter assistance à un élève. **Les juges adultes ne peuvent pas conseiller les grimpeurs et doivent laisser les juges prendre leur décision (sauf évidemment en cas de danger)**.
- **En cas de doute sur une décision, les juges laisseront la cordée finir la voie et feront appel à un responsable des juges qui prendra la décision**.

ARTICLE 7 : Sécurité et Equité

Par souci de sécurité, seuls les grimpeurs, les juges et les adultes référents sont autorisés à **circuler** dans la zone de compétition.
Par souci d'équité, seul l'assureur (binôme de cordée) est autorisé à donner des **conseils techniques** à son binôme pendant la grimpe. **Le non-respect de ce point pourra être l'objet d'un avertissement**.

Fiche technique de sécurité	Assurage en 5 temps (assurage d'un second à la montée en atelier poulie/moulinette)

Généralités

C'est la technique que l'on utilise en moulinette pour assurer un partenaire à la montée.

Précautions :

Le frein d'assurage est fixé sur le pontet à l'aide d'un mousqueton de sécurité ;
La corde passe dans le frein selon les préconisations du fabricant ;
L'assureur recherche une position stable ;
il se tient près de la paroi mais décalé de l'axe de la voie ;
il est toujours vigilant ;
il garde la corde tendue afin de « sentir » le grimpeur mais sans le tracter ;
à aucun moment, l'assureur ne lâche le brin du dessous : il garde toujours une main sous le frein d'assurage :

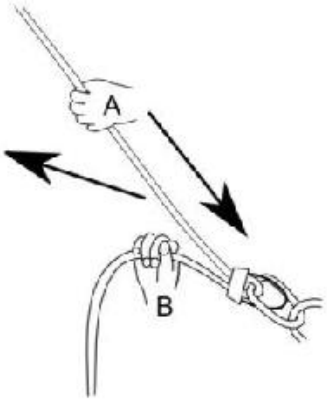

1. Faire coulisser la corde dans le frein

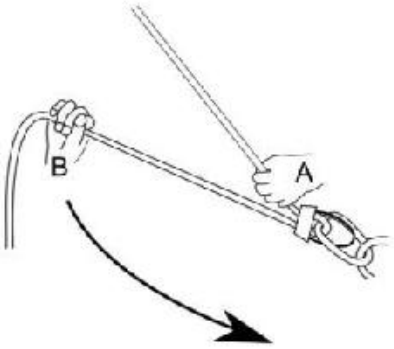

2. Bloquer la corde en ramenant la main

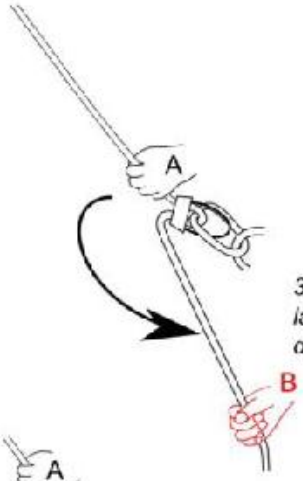

3. Ramener la main haute devant l'autre

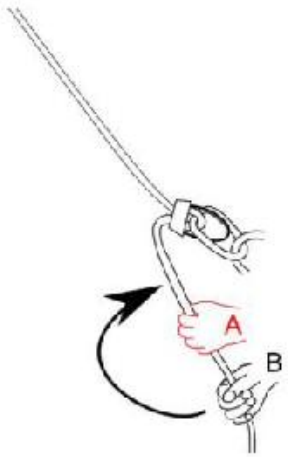

4. Passer la main basse par-dessus l'autre

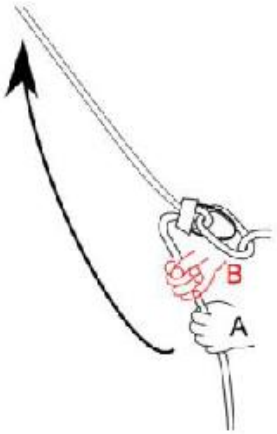

5. Revenir à la position de départ

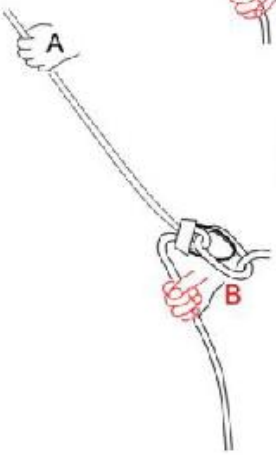

En rouge, main qui bloque la corde

Fiche technique de sécurité	Assurage en 3 temps (assurage à la descente d'un second en atelier poulie/moulinette)

Généralités

C'est la technique que l'on utilise en moulinette pour assurer la descente d'un partenaire.

Précautions :

Le frein d'assurage est fixé sur le pontet à l'aide d'un mousqueton de sécurité ;
La corde passe dans le frein selon les préconisations du fabricant ;
L'assureur :

- recherche une position stable,
- se tient près de la paroi mais légèrement à droite ou à gauche de la voie,
- est toujours vigilant,
- à aucun moment, ne lâche le brin du dessous : il garde toujours une main sous le frein d'assurage :

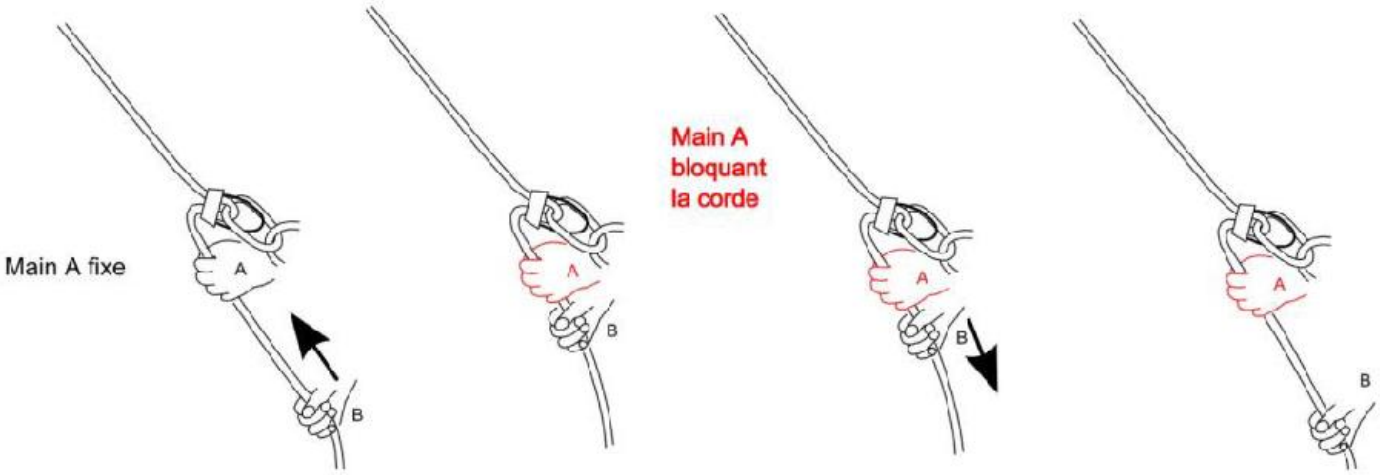

1. La main B donne de la corde que la main A laisse coulisser

2. La main A bloque la corde

3. La main A bloquant la corde, l'assureur replace la main B à sa position initiale